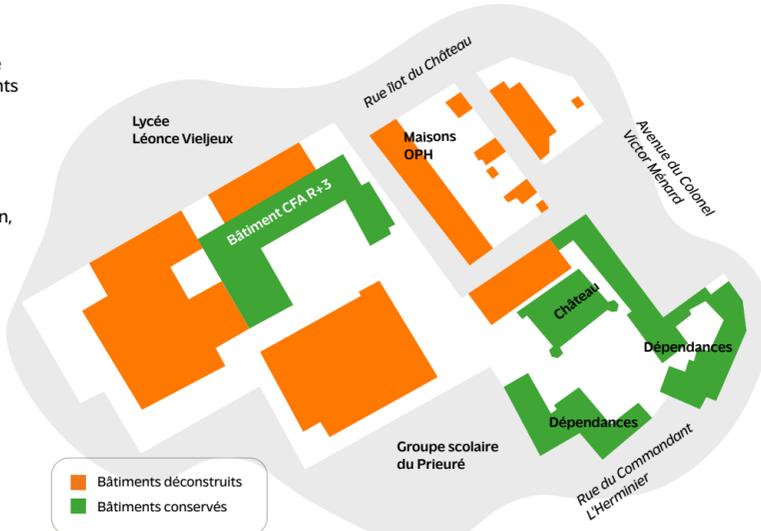


# Ça bouge du côté de l'ancien CFA du Prieuré !

L'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), propriétaire du site de l'ancien Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Prieuré pour le compte de la CDA, va prochainement engager les travaux de déconstruction des bâtiments non conservés dans le cadre du projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour la requalification du cœur quartier. La recomposition du quartier ne permettant pas le maintien de 6 édifices de l'ancien CFA (l'internat, le grand atelier, le hangar frigorifique, les ateliers des cuisines et deux hangars en limite du lycée Vieljeux), ceux-ci ont vocation à disparaître d'ici la fin de l'année 2024.

Ces déconstructions se dérouleront en plusieurs étapes : d'abord, une phase de curage et de désamiantage des bâtiments - c'est-à-dire leur nettoyage intérieur et l'élimination de l'amiante présente dans les matériaux - interviendra à partir du mois d'août, avant la déconstruction effective des bâtiments prévue à partir du mois d'octobre. Par la même occasion, l'Office Public de l'Habitat de la CDA (OPH) se chargera de déconstruire les huit maisons désaffectées lui appartenant rue îlot du Château pour libérer les terrains destinés à être aménagés dans le cadre de la future ZAC. Des dispositifs visant à limiter les nuisances seront mises en place à cet égard et adaptées à chaque phase de travaux : aménagement des horaires, circulation des véhicules de chantier, limitation de la poussière, sécurisation du site, etc.

Pour ces travaux, l'objectif n'est pas de "démolir" mais bien de "déconstruire" les bâtiments. Cela consiste à identifier au préalable les matériaux non pollués et en bon état qui pourront être réutilisés dans le cadre d'autres projets d'aménagement ou de construction les plus locaux possibles, dans une démarche d'économie circulaire et de réemploi.

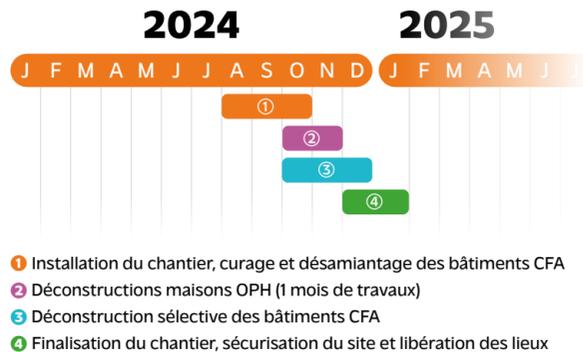


■ Bâtiments déconstruits  
■ Bâtiments conservés

Voilà pourquoi certains matériaux ne seront pas évacués mais laissés sur site pour être réemployés par le futur aménageur du projet. Impliquant une méthode dite sélective de déconstruction, celle-ci sera plus longue qu'une démolition classique.

Une réunion d'information s'est tenue le 11 juillet 2024 à la salle municipale du Prieuré pour présenter ces travaux. La présentation est accessible sur la page du projet sur le site de l'Agglomération.

## Planning prévisionnel de déconstruction des bâtiments du CFA nord et des maisons OPH (6 mois de travaux) :



# Plan de déviation Lignes 13 et 211

DU LUNDI 26 AOÛT >>> 11 OCTOBRE 2024

En raison de travaux rue de Beauregard, entre le 26 août et le 11 octobre 2024, les arrêts "Marius Lacroix", "Beauregard", "Mistral", "Dufresse" et "Maquis" ne seront pas desservis. Pour prendre les lignes 13 et 211, reportez-vous aux arrêts rue Marius Lacroix.



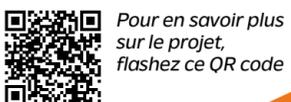
**yélo** **Rappel**  
Une fois les travaux de la rue Beauregard terminés, les arrêts « Electro », « Château du Prieuré », « Place de Lafond », « Soissons », « Le Gué », « Hôpital Lafond » et « La Descenderie » de la rue Marius Lacroix ne seront plus desservis, reportez-vous aux arrêts situés sur le boulevard Cognehors ou la rue de Beauregard.

## Une question ?

Mairie de proximité du centre-ville  
23 avenue du Champ de Mars  
17 000 La Rochelle  
Horaires : du lundi au vendredi, 8h30-12h30 et 13h30-17h00

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET DU PRIEURÉ - LAFOND ?

larochelle.fr | aggro-larochelle.fr

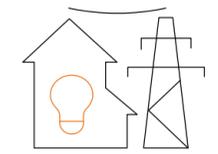


# LETTRE INFO TRAVAUX

LE PRIEURÉ-LAFOND

N°2  
AOÛT 2024

## Un quartier en pleine métamorphose



Comme vous avez pu le constater, la requalification du quartier Le Prieuré-Lafond bat son plein depuis le printemps dernier. Les travaux de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont à présent terminés entre la rue de la Maréchale et la rue du Château. Place maintenant au renouvellement des réseaux Enedis et à l'aménagement de la voirie.

Tout au long des trois années d'aménagement, cette « lettre » vous informera de l'avancée du chantier et des solutions proposées pour que les travaux entrepris occasionnent le moins de gêne possible.

### 3 questions à Katherine CHIPOFF

Conseillère communautaire déléguée / Opérations d'aménagement communautaire sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération



**Quelles sont les grandes lignes du projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) autour de l'ancien CFA ?**

Le projet de ZAC a pour objectif de créer un nouveau cœur de quartier avec la construction de 330 logements, dont 18% de logements sociaux, 20% de logements abordables, avec une grande mixité d'usage, ce qui va permettre notamment à des jeunes actifs, à des étudiants et à des seniors de pouvoir se loger. D'autre part, la nouvelle centralité commerciale créée ira de pair avec le regroupement des professionnels de santé locaux. Hormis la valorisation de la place du Château et des rives du cours d'eau du Lafond, les espaces publics seront arborés et largement végétalisés pour offrir un véritable poumon vert au quartier. Enfin, la circulation y sera apaisée, ce qui ne sera pas le moindre des bienfaits de cette requalification.

**Quels en seront les bénéfices pour les habitants ?**

Pour les habitants actuels et futurs, le parc au centre du projet créera un véritable lieu de détente et de convivialité, permettant aussi aux écoliers et leurs enseignants à proximité d'en profiter. De plus, la requalification de cet espace au centre du quartier bordé par la rue Marius Lacroix, la rue du 11 Novembre, l'école élémentaire Simone Veil, l'école maternelle Marie Pape-Carpantier et le lycée Vieljeux redonnera à ce quartier une vraie centralité et permettra une continuité urbaine comme végétale de qualité.

**À quels titres ce projet s'inscrit-il dans la démarche "La Rochelle Territoire Zéro Carbone" ?**

L'agglomération est particulièrement attentive -et ce dans tous les projets d'aménagement urbain- au respect de l'environnement. Ainsi, la future ZAC Prieuré-Lafond s'inscrit dans tous ses aspects dans La Rochelle Territoire Zéro Carbone. A titre d'exemple, si nous souhaitons la rénovation d'un bâtiment existant de l'ancien CFA, c'est pour éviter une déconstruction/reconstruction trop émettrice de gaz à effet de serre. Nous portons également une exigence totale envers les professionnels dans le choix des matériaux de construction, non seulement dans leur composition, mais aussi dans leur provenance géographique. Si la question du réemploi est totalement présente dans nos réflexions, celle de la place de la voiture également. Enfin, la création d'un parc et la valorisation des berges du Lafond vont permettre la plantation de nombreux arbres en complément de ceux déjà existants, et également de créer un lieu de vie au centre de ce futur nouveau quartier rochelais.

# Les phases de travaux rue Marius Lacroix

MI-AVRIL 2024 >>> FÉVRIER 2027

## PHASE 1 : Mi-avril 2024 à juin 2025

Entre la rue de la Maréchale et la rue du Château

- 1 Mi-avril à fin juin 2024 : renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales (entre rue de la Maréchale et Chemin du Prieuré).
- 2 Début juillet à mi-août 2024 : renouvellement des réseaux d'eaux usées et pluviales (entre Chemin du Prieuré et rue du Château).
- 3 Octobre 2024 à juin 2025 : renouvellement du réseau Enedis et aménagement de voirie.



- 4 Mai à novembre 2025 : renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et des réseaux Enedis.
- 5 Juin à décembre 2025 : aménagement de la voirie.



© Ville de La Rochelle

- PHASE 2 : Mai à décembre 2025 Entre la rue du Château et la rue du Gué
- 6 Mai à août 2026 : renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et des réseaux Enedis.
- 7 Septembre 2026 à février 2027 : aménagement de la voirie.
- PHASE 3 : Mai 2026 à février 2027 Entre la rue du Gué et la rue du Moulin des Justices

AOÛT 2024 >>> JUIN 2025

# Plan de circulation de la rue Beauregard et Marius Lacroix

Les travaux de renouvellement de réseaux eaux usées et eaux pluviales viennent de se terminer rue Marius Lacroix. À partir du 14 octobre, avant la reprise du chantier sur cette même rue, des travaux de réseaux d'eaux potables et d'eaux usées vont avoir lieu entre le 26 août et le 11 octobre 2024 rue Beauregard entre la rue Frédéric Mistral et le boulevard Cognehors. À ce titre, la ligne de bus 13 sera déviée par la rue Marius Lacroix. Dès novembre 2024, les travaux de requalification de la rue Marius Lacroix débuteront sur la première tranche, de la rue de la Maréchale à la rue du Château. Débuteront ensuite les travaux de la deuxième tranche, de la rue du Château à la rue du Gué.

## Rue de Beauregard

26 AOÛT >>> 11 OCTOBRE 2024



Du 26 août au 11 octobre 2024  
Renouvellement des réseaux eaux potables et eaux usées

## Rue Marius Lacroix

14 OCTOBRE 2024 >>> JUIN 2025



**Attention**  
Cyclistes et piétons, soyez prudents et évitez de circuler sur le chantier.

### Infos

Les riverains seront informés plus en détail sur les travaux grâce à un courrier qui leur sera adressé.